



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD

VILLE DE TOURCOING
SERVICE DES AFFAIRES JURIDIQUES
ET PATRIMOINE
DCAJPI_2024_0012

Défense devant le Tribunal Administratif
suite au recours en annulation de l'arrêté
portant expulsion des marchés d'un
commerçant

Décision municipale prise en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu l'article L 2122-18 du code Général des Collectivités Territoriales permettant la délégation de signature du Maire ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°5 du 13 septembre 2020 portant application des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et l'arrêté de délégation n°2023-76 de M. Jean-Marie VUYLSTEKER, Adjoint, du 23 novembre 2023,

Considérant que le 13 octobre 2023, M. Abdullah WAZIRI a intenté devant le Tribunal Administratif de Lille un recours en annulation de l'arrêté du 12 avril 2023 l'expulsant des marchés de Tourcoing pour une durée de 5 ans ainsi que de la décision implicite de rejet de son recours gracieux du 13 juin 2023.

Il convient de défendre à l'action intentée contre la Ville.

DECIDONS

- de défendre à l'action intentée par M. Abdullah WAZIRI contre la Ville devant le Tribunal Administratif de Lille, sans ministère d'avocat ;

La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de son affichage, devant le Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire - CS 62039 - 59014 LILLE CEDEX ou via l'application « Télécours citoyens ». Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant Madame le Maire dans les mêmes conditions de délai.

Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L 2122-23 du CGCT, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion obligatoire du Conseil Municipal.

Fait à Tourcoing, en l'Hôtel de Ville, le **11 MARS 2024**

Envoyée en Préfecture le 12 mars 2024
Publiée sur le site de la Ville le 12 mars 2024

Par délégation du Maire
Jean-Marie VUYLSTEKER
Premier Adjoint au Maire